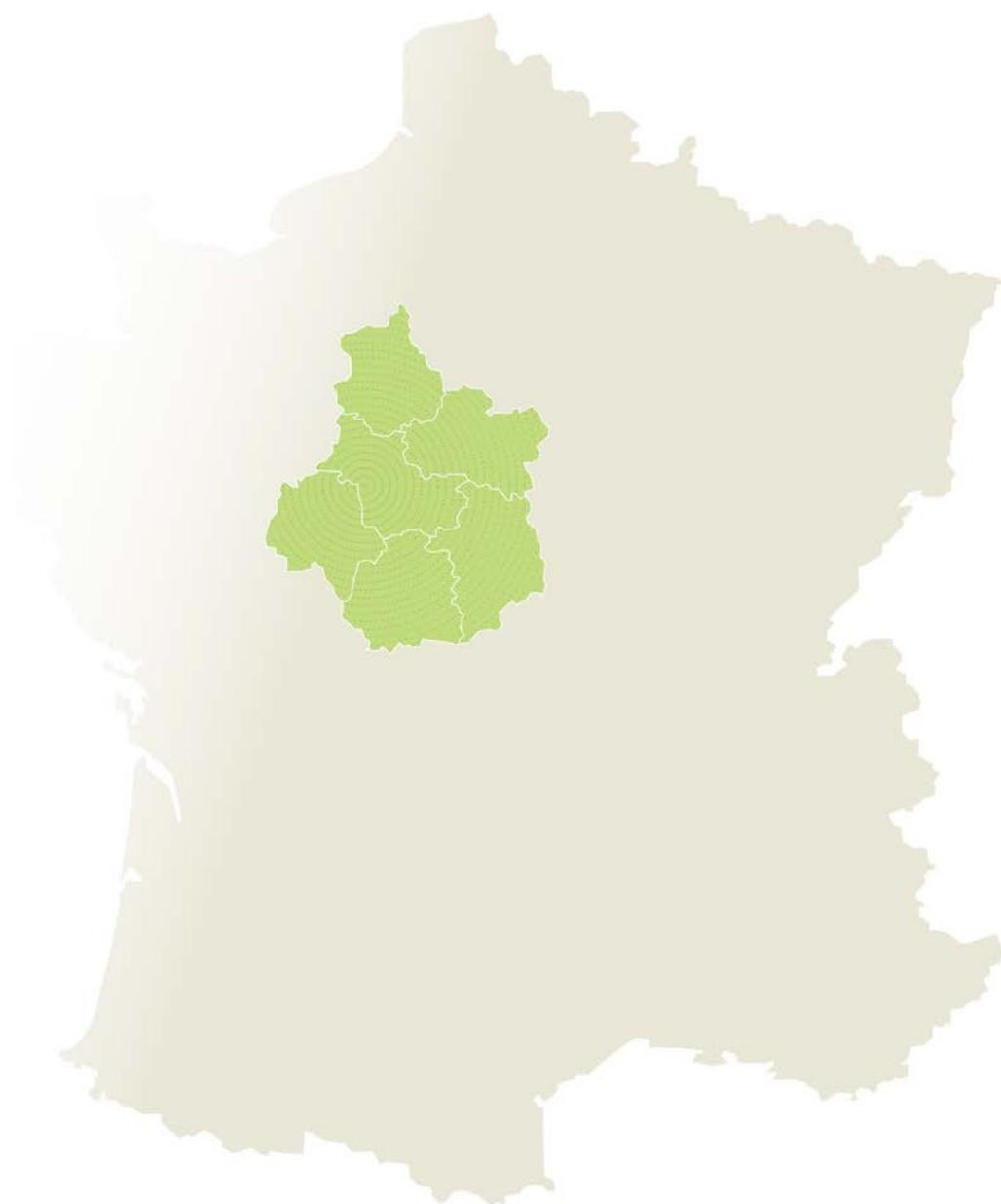


Suivi et support des dynamiques de Projets Alimentaires Territoriaux en Région Centre- Val de Loire

Rapport d'étude 2020



En partenariat avec

Table des matières

Contenu

Table des matières	2
1. Introduction	3
1.1. Cadre de l'étude	3
1.2. Le contexte national	3
1.3. Les SAT et PAT en région Centre Val de Loire	5
1.4. La place du réseau InPACT.....	7
2. Méthodologie de l'enquête	9
2.1. Recueil des données.....	9
2.2. Division territoriale.....	9
2.3. Typologie	10
3. Résultats	11
3.1. Etat des lieux des dynamiques de projet	11
3.2. Les moyens dédiés aux projets.....	14
3.3. Analyse en lien avec les critères régionaux de mise en œuvre des PAT	16
4. Recommandations	20
4.1. Des actions ciblées en fonction de l'avancées des dynamiques	20
4.2. La complémentarité des notions d'échelle	20
4.3. L'importance des moyens humains pour l'animation.....	21
4.4. Le diagnostic, un moment charnière.....	22
4.5. La gouvernance partagée, une notion à éclaircir	22
5. Conclusions	23
Bibliographie	24

1. Introduction

1.1. Cadre de l'étude

Depuis 2018, l'association InPACT Centre est engagée dans l'appui et la sensibilisation des acteurs alimentaires régionaux. En 2020, InPACT Centre et ses membres sont chargés, dans le cadre d'un marché public pour le Conseil Régional Centre Val de Loire (CVL), d'une mission de suivi des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

La méthodologie proposée dans le cadre de cette mission est structurée en 3 actions :

1) SENSIBILISER,

- informer les acteurs locaux des outils existants pour la construction d'un SAT durable : cela se traduit par la construction du site www.pat-cvl.fr regroupant des outils et savoir-faire à ce sujet,
- la coordination des acteurs locaux des SAT : cela passe par l'organisation de journées d'informations et d'orientation des acteurs de la région.

2) OBSERVER et FAIRE CONNAITRE,

- dresser l'état des lieux et faire le suivi des dynamiques territoriales de construction de SAT en région CVL : cela passe par l'étude sur les PAT,

3) ORIENTER.

La mise en œuvre de cette mission est assurée par InPACT Centre et le réseau de référents PAT mobilisés sur les 6 départements. Ce travail est enrichi par une collaboration étroite avec l'association RESOLIS.

Les supports de cette mission sont notamment:

- Une « communauté de pratiques » rassemblant entre 60 et 100 acteurs locaux aussi bien institutionnels, agriculteurs, citoyens que d'autres structures soucieuses de s'informer sur les thématiques en lien avec les démarches alimentaires territoriales.
- Le site internet « www.pat-cvl.fr » comme « banque de ressources » au service des acteurs de PAT, mais aussi comme outil de partage et de sensibilisation. Le site présente une première cartographie des PAT décrits sous forme de Fiches, afin de permettre aux citoyens et parties prenantes de visualiser et consulter rapidement des informations clés.
- Des outils de suivi : Fiches projets, et Notes par département/grille de collecte

1.2. Le contexte national

1.2.1. Une définition et une labellisation

La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014, crée les Projets Alimentaires Territoriaux. Ils sont définis ainsi : « Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, définis à l'article L. 111-2-1 du présent code, peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation. ». Le 30 mars 2017, une instruction du gouvernement complète la définition légale et donne un cadre commun pour l'identification des PAT en 12 points selon leur objectif et périmètre d'actions, leur contenu et le mode d'élaboration de ceux-ci (*RnPAT, 2018*). Afin de favoriser leur émergence, l'État met en place un appel à projet annuel ouvrant droit à des financements ainsi qu'un appel à reconnaissance des PAT renforçant leur visibilité (fig.1) Cette labellisation n'est pas liée à des aides financières.



Figure 1 : Logo attestant la reconnaissance officielle des PAT

1.2.2. Un objectif initial de «500 PAT en 2020»

Le 23 mars 2018, le groupe parlementaire LREM présentait un amendement qui visait à demander une évaluation des projets alimentaires territoriaux, considérant leur nombre trop faible. L'exposé retenait alors le nombre de 40 PAT.

En décembre 2019, 174 PAT ont été identifiés en France selon la définition de l'OnPAT (« est PAT tout projet conforme à l'esprit de la LAAF dont le porteur a revendiqué publiquement l'appellation PAT »). En juillet 2020, suite aux affinements des données des régions les moins bien renseignées, leur nombre est d'environ 210 PAT. (*RnPAT, Patnorama2020*)

Ce nombre est largement en dessous de l'objectif initial de « 500 PAT en 2020 » fixé par Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture à la création du dispositif. Bien que la loi autorise une grande diversité de porteurs de projets, ce sont très majoritairement les collectivités et

territoires de projet qui portent les PAT. Le nouveau Programme National de l'Alimentation (PNA) 2019-2023 a reformulé l'objectif : il est fixé à au moins un PAT (accompagné par le MAA, c'est-à-dire financé par l'AAP national du PNA et/ou reconnu par le MAA) par département d'ici 2023.

1.2.3. Une mise en lumière des PAT dans le plan de relance

Le PNA encourage et valorise la mise en œuvre de PAT depuis leur création en 2014. Si l'appel à projet a confirmé son soutien au PAT en passant d'un simple critère d'inclusion des actions dans un PAT comme critère de sélection, à la création d'une thématique dédiée à leur émergence, le dispositif de 2 millions d'euros pour la programmation 2019-2020 restait pour beaucoup insuffisant au regard du nombre de projets existants et à leurs objectifs systémiques.

L'année 2020 marque un tournant financier pour l'émergence et la mise en place de PAT, qui dans le contexte de crise Covid semblent incarner la question de résilience alimentaire et apparaissent aujourd'hui de manière centrale dans le plan de relance concernant le secteur agricole et alimentaire.

1.3. Les SAT et PAT en région Centre Val de Loire

La Région Centre-Val de Loire s'est engagée dès 2013 sur la reterritorialisation de son agriculture et la relocalisation de l'alimentation de ses habitant·e·s. En parallèle de son Programme Régional pour une Agriculture Durable (PRAD), elle a voté son « Plan régional pour la consommation de produits alimentaires de la région ». Prenant en compte les acquis de ce plan et la demande croissante en faveur de la réappropriation de l'alimentation par les citoyen·ne·s, la région s'est dotée d'une stratégie alimentaire le 2 juillet 2017. Dès sa création, cette stratégie régionale s'est construite autour d'un axe central d'accompagnement à l'émergence progressive de systèmes alimentaires territorialisés, aujourd'hui incarnés par le dispositif PAT.

Cet engagement fort dans l'accompagnement à la structuration des SAT s'est traduit par plusieurs étapes permettant i) la construction de connaissances sur la caractérisation des SAT, ii) le suivi et la caractérisation des dynamiques de construction de SAT en Région Centre-Val de Loire notamment *via* les PAT, iii) la construction d'un cadre d'intervention régional d'accompagnement à l'émergence de ces PAT. En réponse à l'appel à projet de la région sur la caractérisation des dynamiques, l'association Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale Centre (InPACT Centre) a mené une première étude en 2018 dressant un premier

état des lieux des dynamiques de la région. A la suite des résultats de cette étude, l'association a publié une note de recommandation pour orienter les collectivités dans la réalisation de leur PAT. L'ensemble de ces recommandations ont servi à la publication de 7 critères régionaux de reconnaissance des PAT. Des critères qui sont le socle de la première facette du cadre d'intervention du Conseil Régional Centre Val de Loire. (fig 2). Ces critères, publiés le 9 avril 2019 lors du premier Comité Régional de l'Alimentation (instance de gouvernance du PNA régional créée par la loi EGAlim), donnent des orientations pour que les PAT répondent aux ambitions de la stratégie régionale de l'alimentation pour bénéficier des fonds de subvention régionaux. En effet, une partie des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) dont bénéficient les territoires de projets et collectivités sont orientés vers l'émergence de PAT.

- 1) de gouvernance territoriale et plurielle,
- 2) d'échelle de bassin de vie pour la mise en place du projet,
- 3) de diagnostic partagé,
- 4) de prise en compte de l'environnement dans les objectifs et actions,
- 5) de développement de l'économie locale passant par des circuits courts de proximité,
- 6) de réponse aux enjeux agricoles en termes de foncier, de pérennisation des exploitation et d'agro-écologie, et
- 7) de démocratie alimentaire

Figure 2 : Les 7 critères régionaux

1.4. La place du réseau InPACT

Depuis 2018, l'association InPACT Centre est engagée dans l'appui et la sensibilisation des acteurs alimentaires régionaux. Cette étude s'inscrit dans la Mission d'appui régional au suivi de la mise en place des Projets Alimentaires Territorialisés (PAT) confiée par la Région CVL.

L'association InPACT Centre s'insère dans le mouvement national InPACT composé de 10 réseaux nationaux d'organisations de développement agricole et rural (Fig.3) portés par un projet de société reposant sur une agriculture durable à taille et finalité humaine.



Figure 3 : Schéma représentant les organisations membres du pôle InPACT national

Des pôles InPACT locaux se constituent sous forme d'association ou de collectif autour des mêmes valeurs et organisations mais sont indépendants du réseau national. InPACT Centre est une association loi 1901 créée en 2011, elle regroupe 10 organisations agricoles (Fig.4) qui agissent selon des principes d'éducation populaire pour le développement d'une agriculture :

- citoyenne (en facilitant l'implication des citoyens dans la construction d'une démocratie alimentaire),
- territoriale (permettant l'installation d'agriculteur·ice·s participant à la création de richesse locale en cohérence avec les besoins territoriaux),
- et multifonctionnelle (en prenant en compte la préservation de la biodiversité, la création d'emploi et la résilience des fermes).



Figure 4 : Schéma représentant les membres du pôle InPACT Centre

Chaque association est constituée de salarié·e·s, d'administrateur·ice·s et de bénévoles paysan·ne·s et citoyen·ne·s.

InPACT Centre a pour vocation de coordonner les actions de chaque association afin de tendre vers un objectif commun mais l'association régionale porte également des actions propres de plaidoyer pour les valeurs du réseau auprès des institutions et d'implication dans la structuration des PAT dans le cadre de l'appel à projet régional.

Dans le cadre de la construction du PNA, le pôle InPACT national a élaboré un plaidoyer tendant vers la création d'outils transversaux pour l'émergence des SAAT. C'est en partie sur cette base qu'a émergé la notion de PAT en 2014.

Les PAT semblent donc un être outil pertinent pour la mise en pratique des ambitions politiques du réseau. InPACT Centre souhaite les accompagner pour les faire tendre vers une application en phase avec ces valeurs.

2. Méthodologie de l'enquête

2.1. Recueil des données

Comme en 2019, le suivi des dynamiques de PAT en région CVL réalisé par InPACT Centre en 2020 s'est appuyé sur le réseau de référent·e·s au niveau départemental (sauf dans l'Indre, où 3 référent·e·s se partagent le suivi du département).

Ainsi, les observations/infos collectés par les référent·e·s permettent de suivre pour chaque territoire les dynamiques en cours, avec l'objectif de couvrir l'ensemble des bassins de vie du territoire régional.

La collecte des données est réalisée grâce à des entretiens réalisés par les référent·e·s (outils de collecte type grilles d'entretiens) sur chaque territoire, complétés par la participation à des actions locales (réunions, événements) et à la compilation de documents bibliographiques (rapports, documents).

Les données collectées en 2018 et 2019 et les fiches territoires réalisées en partenariat avec Resolis sont aussi des sources d'information précieuses pour suivre l'évolution.

La collecte et l'analyse des données de suivi est structurée par territoires et selon les 7 critères régionaux. En 2020, de nouveaux critères ont été ajoutés à l'analyse dans le contexte de crise Covid et d'année d'élections municipales (changements post-élections, projets d'investissements dans le cadre du plan de relance, gestion du Covid et précarité alimentaire).

2.2. Division territoriale

En 2020, il a été choisi d'utiliser comme porte d'entrée de division territoriale les territoires contractualisés dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territorial (CRST). Ce parti pris méthodologique a été adopté pour 2 raisons :

- La division territoriale des CRST coïncide généralement avec les échelles de bassin de vie en région CVL
- Il existe des leviers financiers spécifiques au PAT dans les fiches CRST.

Cette porte d'entrée a permis ensuite de diviser l'ensemble de la région CVL en 35 territoires d'étude.

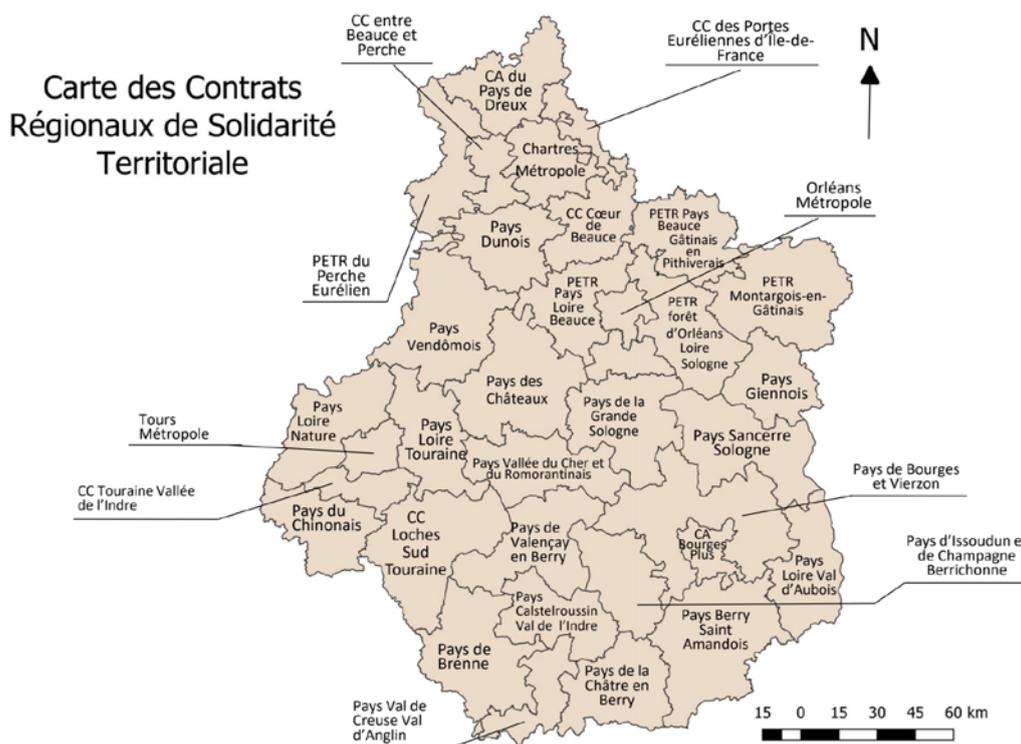


Figure 5 : Carte des Contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST)

2.3. Typologie

Pour 2020, l'approche a évolué pour caractériser ces dynamiques agricoles et alimentaires mises en œuvre par les territoires étudiés sur la base d'indicateurs objectifs visant à caractériser l'état d'avancement de façon opérationnelle.

Typologie 2020	Typologie 2019
1- Pas de démarche PAT actuelle ni en perspective.	Soutien ou Action
2- Pas de démarche PAT actuelle mais en cours de réflexion.	Pré-PAT
3- Démarche PAT en émergence et diagnostic en cours.	PAT
4- Démarche PAT en émergence et gouvernance en construction.	PAT
5- Démarche PAT en déploiement et premières actions en cours de lancement. (plan d'actions)	PAT

Figure 6 : Tableau des équivalences typologiques.

le seul département entièrement couvert par des projets en émergence ou en déploiement.

Les deux métropoles de notre région (Tours et Orléans) mènent des projets assez avancés, en catégorie 4. L'ensemble des territoires d'agglomération (7 communautés d'agglo) sont également concernés par une démarche de projet.

On note aujourd'hui 2 territoires au stade de PAT en déploiement (catégorie 5) : le Pays des Châteaux et le PNR du Perche. Au total, ce sont 23 territoires sur 35 qui ont la volonté de mettre en place un PAT sur leur territoire (catégories 2 à 5), soit les deux tiers.

3.1.2. Une évolution positive depuis 2018

	2018	2019	2020
#PAT	0	6	14 (catégories 3,4 et 5)
# pré-PAT	10	14	9 (catégorie 2)

Figure 8 : Evolution des dynamiques depuis 2018

Sur la figure 8, on observe une dynamique très positive d'évolution sur la région, avec une évolution de 0 à 14 territoires en PAT (catégories 3,4 et 5) entre 2018 et 2020.

La temporalité des projets est variable selon les territoires. On peut noter que certains territoires sont en réflexion depuis 2018 et semblent avoir du mal à passer au stade de l'émergence. Les raisons sont diverses : difficulté de financement (refus PNA, crédits CRST épuisés...), changement au sein des équipes (départ d'un·e chef·fe de service, absence d'un·e chargé·e de mission...), réflexion sur les échelles de projet (attente de savoir ce qui se passe au niveau départemental, divergence entre communautés de communes d'un même pays...).

3.1.3. Des échelles de bassin de vie complétées par des logiques de coopération

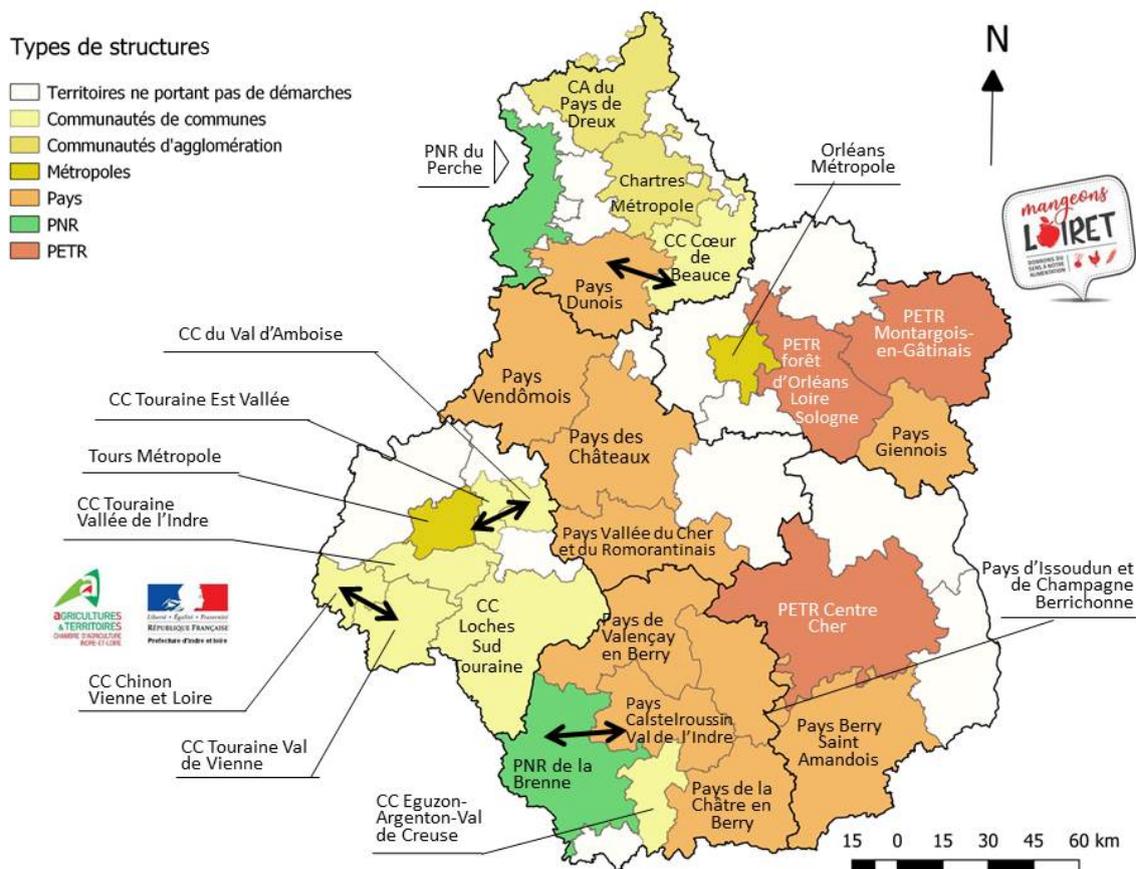


Figure 9 : Les dynamiques de coopération et les projets départementaux

On peut noter sur la figure 9, 2 démarches de projets départementaux. Le Département du Loiret en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Loiret, mène le projet « Mangeons Loiret ». La Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire porte un projet initié par la préfecture d'Indre-et-Loire ayant pour objectif de fédérer les projets territoriaux et de leur apporter des capacités financières d'investissement.

On observe une diversité de structures porteuses de dynamique de projet : Pays, PETR, PNR, intercommunalités, avec des formes diverses de coopération entre territoires. Ces coopérations territoriales sont poussées par deux grands types de motivations :

- La complémentarité des territoires et la possibilité de proposer une offre alimentaire plus diversifiée sur le territoire de projet ,
- La ressemblance territoriale et la possibilité de partager une réflexion et une ingénierie commune face à des enjeux similaires.

Si les démarches de projets systémiques et à la gouvernance plurielle pouvant correspondre à la définition légale des PAT semblent être principalement portées à l'échelle des bassins de vie, et par des structures du type Pays, PETR, PNR ou intercommunalités, cela n'exclut pas l'existence d'un grand nombre d'actions autour des thématiques agricoles et alimentaires portées par des structures infra (communes notamment) et supra (départements).

De plus, deux projets d'échanges et de coopération inter-territoriales ont été menés en 2020 sur la région :

- Le projet « Mettons la main à la PAT », financé par un programme Leader
- La poursuite du travail conduit par l'ADEME sur l'intégration des enjeux agricoles et alimentaires dans les plans climats dans le cadre de l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ADEME et de la Région CVL.

3.1.4. La recherche de reconnaissance

Fin 2020, en région CVL, 2 projets ont obtenu la labellisation PAT de l'Etat, celui du Pays des Châteaux et le Mangeons Loiret.

La Région a reconnu le projet du Pays des Châteaux en adéquation avec les 7 critères (fig 2).

De nombreux territoires en projet affirment avoir l'intention de faire reconnaître leur démarche de projet au niveau national et/ou régional. Ces territoires y voient des perspectives de communication et des financements potentiels.

3.2. Les moyens dédiés aux projets

L'étude de suivi des PAT en région Centre Val de Loire en 2018, avait mis en évidence trois freins principaux au développement de ces dynamiques : le manque de financements dédié, le manque de personnel au sein des structures porteuses de dynamique spécifique à cette thématique et l'absence de portage politique. En 2020, il semble que certains leviers permettent d'avancer sur les moyens dédiés aux projets.

3.2.1. Les financements mobilisés

En 2020, on note que de plus en plus de territoires de la région Centre Val de Loire accèdent à des financements au niveau national, avec notamment :

- 2 lauréats à l'appel à projet PNA 2020 : Le PETR Forêt d'Orléans- Loire Sologne et le

PETR Centre Cher. En 2019, le Pays des Châteaux avait été lauréat.

- 1 lauréat à l'appel à projet de La Fondation Daniel et Nina Carasso au programme « Innovation-action pour les transitions agro-écologiques et alimentaires dans les territoires » : le Pays des Châteaux. (seulement 7 territoires sélectionnés en France).

Afin de financer l'animation des démarches et les diagnostics, les territoires font appel à des fonds spécifiques dédiés aux PAT parmi lesquels les PNA nationaux et régionaux et des appels à projets des fondations de France et Carasso. En 2020, 7 territoires ont utilisés les financements CRST, dans le cadre d'intervention dédié aux PAT. (contre 3 en 2019).

Pour financer les actions déployées dans le cadre des projets, les territoires mobilisent ou souhaitent mobiliser différents financements, non spécifiques aux PAT, parmi eux :

- Le grand plan d'investissement 2018-2022
- Les fonds LEADER
- L'ADEME pour les actions liées au gaspillage alimentaire
- Les fiches CRST « Développement de l'AB », « Diversification et développement de circuits courts », « TVB »
- Le dispositif A vos ID

3.2.2. Les moyens humains pour l'animation

Moyens Humains (techniques) pour le PAT (catégories 2 à 5)	# de territoires
Personnes dédiées >0,5 ETP	10
Personnes dédiées <0,5 ETP	8
Recrutement en cours ou prévu	2
Pas de moyen humain dédié	3
Total	23

Figure 10 : Moyens humains dédié au PAT

Sur la figure 10, on peut noter que 10 territoires possèdent aujourd'hui plus d'un demi-ETP dédié au projet. Sur les 23 territoires en PAT ou pré-PAT, seuls 5 n'ont pas encore, fin 2020, de moyens humains dédiés à la mise en place du projet.

L'évolution par rapport à 2019, est l'apparition de poste de chargé-e de mission PAT sur les projets les plus avancés. Il arrive que les chargé-e-s de mission partagent leur temps de travail avec d'autres missions plus ou moins liées, comme les CLS. Parfois, ces chargé-e-s de mission sont mis-es à disposition par des organismes extérieurs, notamment par les Chambres

d'Agriculture. Des salarié·e·s d'associations telles que les CPIE ou les CIVAM sont parfois financés par les territoires sur des missions d'animation. Les PAT en déploiement (catégorie 5) ont au moins 1 ETP dédié à l'animation du projet.

On note, comme en 2019, que les personnes en charge de développer l'émergence des projets, sont souvent des animateur·trice Leader et des chargé·es de PCAET. Des apprenti·e·s, services civiques et stagiaires sont également sollicité·e·s pour le lancement des projets et les diagnostics.

Des appuis extérieurs ponctuels pour l'animation et la conduite de projet peuvent également être sollicités, comme par exemple l'intervention du cabinet Terralim sur le PNR du Perche.

3.2.3. Le portage politique

En 2020, on observe l'arrivée de nouveaux élu·e·s témoignant globalement un intérêt pour les démarches en cours, et aucune remise en cause de projet n'est à souligner. Le contexte Covid a également mis à l'ordre du jour politique la question des circuits courts et de la résilience alimentaire, ce qui vient renforcer un contexte favorable à la mise en œuvre des PAT.

On note que les élu·e·s en charge du suivi des PAT sont généralement des élu·e·s en délégation sur l'agriculture, avec l'apparition en 2020 d'élus en délégation spécifique à l'alimentation ou au PAT. Des élu·e·s sur la transition énergétique et l'environnement, les solidarités, l'éducation et l'économie peuvent être associés aux projets.

3.3. Analyse en lien avec les critères régionaux de mise en œuvre des PAT

3.3.1. Le diagnostic

L'ensemble des projets en catégorie 3,4,5 a réalisé un diagnostic ou est en cours de réalisation. Les types de diagnostics sont très divers selon les territoires et peuvent être catégorisés comme suit :

- les diagnostics à entrée environnementale : principalement l'outil Clim'agri utilisé dans le cadre de l'accompagnement par l'ADEME des territoires en PTAA, Clim'agri est un diagnostic énergie – gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt à l'échelle des territoires.
- les diagnostics de production vs consommation : l'objectif est alors de montrer les écarts entre la production locale et les besoins en consommation.

- les repérages des acteurs et actions existantes : l'objectif est alors de positionner la collectivité comme un coordinateur et amplificateur des actions existantes sur le territoire et d'identifier les enjeux non couverts par les initiatives citoyennes.
- les enquêtes d'opinion sur la demande en produits locaux (auprès des consommateurs, GMS, cantines, restaurateurs...)

Certains territoires vont mixer ces différentes méthodes afin d'aboutir à des diagnostics hybrides.

Les diagnostics sont très souvent délégués, soit à des services civiques ou stagiaires, soit à des prestataires (Solagro, Agrosolution, Terralim, Chambres d'agriculture, Associations -*Civam-CPIE*-, Observatoire des territoires). On note également des partenariats universitaires pour la mise en place de projets étudiants.

Le diagnostic semble souvent une étape incontournable pour valider la démarche par les élu·e·s.

3.3.2. La gouvernance

Seuls les projets en catégorie 5 ont une gouvernance totalement formalisée et inclusive. Le Pays des Châteaux a mis en place un Conseil local de l'alimentation qui semble avoir un pouvoir d'orientation et de hiérarchisation des actions du projet. Le PNR du Perche a organisé des concertations permettant de valider des propositions d'actions issues d'un audit patrimonial et d'un questionnaire en ligne. Ces deux projets utilisent des méthodes d'animation et de concertation afin de favoriser une dynamique ascendante dans leur projet.

La grande majorité des projets en catégorie 3 et 4 possède un copil constitué de techniciens et d'élus des collectivités, complété par des acteurs agricoles du territoire. Dans ces projets, des forums ou rencontres élargies permettent parfois de préfigurer une gouvernance pour la mise en place du plan d'action.

La gouvernance élargie est généralement prévue post-diagnostic. Sauf quelques exemples qui souhaitent dès le départ associer différents acteurs dans le choix du diagnostic, pensant, à raison, que le choix du type de diagnostic influence grandement l'orientation des actions du PAT ensuite.

3.3.3. Une prise en compte de l'enjeu environnemental

En 2020, on observe l'arrivée de nouveaux élu·e·s avec des compétences/délégations liées à la transition écologique, qui affichent un soutien aux PAT. Des compétences souvent associées à une sensibilité aux questions environnementales et d'agriculture durable, ce qui vient renforcer un contexte favorable à la mise en place des PAT.

Dans l'enquête 2020, 12 territoires sur les 23 en PAT ou pré-PAT semblent avoir une dimension environnementale affichée. Ce chiffre semble être cohérent avec la dernière enquête du réseau RnPAT, qui, sur les 70 porteurs de PAT interrogés, observait au moins la moitié ayant développé un volet environnemental. Cependant, ce chiffre régional reste très relatif, peu de territoires ayant réellement finalisés leur plan d'actions.

Voici les actions mises en avant par les personnes enquêtées pour justifier la dimension environnementale de leur projet :

- la promotion et l'accompagnement des pratiques biologiques et écologiques,
- la protection de l'eau,
- la réduction des GES dans la logistique,
- la réduction du gaspillage, principalement dans la restauration collective.

On note pour plusieurs projets, une certaine difficulté à afficher des objectifs environnementaux, et une tendance à se concentrer sur le développement local, l'économique, et sur des activités plutôt consensuelles comme les circuits courts, le bio dans les cantines, l'installation en bio, etc.

3.3.4. L'accessibilité sociale

En 2020, la première journée d'orientation organisée par InPACT Centre et son partenaire Resolis avait pour thématique « l'accessibilité sociale alimentaire ». Identifiée en 2019 comme la dimension défailante de la majorité des projet en émergence en région Centre Val de Loire, l'objectif était de mieux sensibiliser les acteurs du territoire régional aux questions sociales liées à l'alimentation et d'orienter les porteurs de projets dans la mise en place d'actions favorisant l'accès d'une alimentation de qualité à tou·s·tes.

La crise du Covid a malheureusement accentué cette préoccupation qui est devenue prégnante sur de nombreux territoires, et de très nombreuses initiatives d'accessibilité alimentaire se sont vues renforcées lors du premier confinement. La plupart de ces dispositifs d'urgence

n'est pas liée à un plan d'action systémique ou à une réflexion globale sur la qualité de l'alimentation. Cependant, fin 2020, nous avons recensé 7 initiatives, plus ou moins avancées, en lien avec des PAT, permettant d'envisager le déploiement d'actions pour le développement de l'accès aux plus modestes et aux concitoyens isolés des produits locaux de qualité. Ces actions sur l'approvisionnement local de qualité des associations d'aide alimentaire, des épiceries solidaires ou des CIAS auront l'opportunité d'être renforcées en 2021 notamment dans dans le cadre du plan de relance et son axe « Aider les acteurs de l'alimentation locale à en généraliser l'accès : alimentation locale solidaire ».

4. Recommandations

4.1. Des actions ciblées en fonction de l'avancées des dynamiques

On constate depuis 2018, de plus en plus de légitimité des territoires à agir sur l'agriculture et l'alimentation. Parfois, malgré l'absence de compétences spécifiques, les collectivités et territoires de projets savent aujourd'hui justifier leur légitimité d'actions par leur compétences sur le développement économique, l'aménagement de l'espace ou même l'action sociale.

Il reste cependant à sensibiliser certains élu·e·s locaux, notamment les nouveaux·elles, à l'agriculture et l'alimentation en insistant sur l'intérêt des démarches de projets et des approches systémiques. Il apparaît important de cibler les territoires « blanc » sur la carte afin que l'ensemble du territoire de la région soit couvert par des perspectives de projets alimentaires.

Parrallèlement, il semble nécessaire de développer une stratégie régionale d'accompagnement destinée aux territoires qui ont déjà fait de choix de se lancer, afin de les appuyer dans la construction de leurs démarches par des méthodes et des outils spécifiques. L'idée de créer une communauté de pratique peut être une véritable plus-value pour informer et aiguiller des territoires, et notamment certains qui semblent stagner face à des problématiques spécifiques.

Enfin, il convient de continuer à documenter les réalisations et commencer à mesurer l'impact des PAT plus avancés afin d'informer et orienter les initiatives émergentes. Ces supports de capitalisation et d'évaluation permettront de contribuer à un effet de « pollinisation croisée » et devront être complétés par des actions de mise en réseau des acteurs. L'enjeu pour les années à venir est de mesurer et mettre en avant des résultats positifs et réussites pour maintenir la mobilisation sur le long terme.

4.2. La complémentarité des notions d'échelle

Si la plupart des projets alimentaires de territoire sont portés par des structures telles que des EPCI, des Pays, PETR ou PNR, il existe cependant de très nombreuses actions portées par les communes, les Départements et la Région, notamment autour de la restauration collective. Ces dernières, poussées par la loi Egalim, qui fixe l'obligation que les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public soit issus à 50 % de produits de qualité et durables, multiplient les actions pour se conformer aux exigences légales au 1er janvier 2022.

Cette pression de la loi Egalim a pu amener certains territoires à s'intéresser aux enjeux agricoles et alimentaires et ainsi favoriser la mise à l'agenda politique d'un projet alimentaire

de plus grande ampleur. Sur d'autres territoires, l'urgence de la mise en place d'actions concrètes afin d'atteindre les pourcentages imposés, vient se télescoper avec une démarche de projet plus systémique et concertée.

Ainsi, sur la dimension restauration collective, mais pas seulement, on peut remarquer sur les territoires, que de nombreuses actions en lien avec l'alimentation et l'agriculture, sont réalisées sans connection et parfois sans cohérence avec les objectifs des projets alimentaires en émergence ou en cours.

Ce besoin de cohérence inter-échelle, inter-structure et de transversalité des actions est un travail de longue haleine qui doit être un des objectifs principaux des projets menés. On pourrait noter dans certains cas, une tendance à placer le projet alimentaire de territoire comme un ensemble d'actions se juxtaposant aux actions existantes sur un territoire. Cependant, une clé de réussite d'un PAT semble être l'appui sur un tissu d'acteurs fort et la complémentarité avec les actions existantes.

Enfin, on note en 2020, que les ambitions de certains départements à porter des projets alimentaires de territoires ont pu interroger certains acteurs infra sur la pertinence de lancer leur propre dynamique. Le rôle des départements en tant que coordinateur et aide à l'obtention de financements a été perçu de manière positive et soulevé comme pertinent par de nombreux acteurs.

4.3. L'importance des moyens humains pour l'animation

La présence de personnel technique dédié à l'animation du projet semble être une condition d'appropriation, d'inscription et de légitimation du territoire dans une dynamique de PAT. Cependant, ce·cette chargé·e de mission doit être soutenu·e de manière régulière et appuyée par au moins un·e élu·e référent·e pour assurer cette légitimation.

On constate que de nombreux territoires font régulièrement appel à des soutiens extérieurs, stages ou prestations, pour la mise en place de leur projet. Si ces soutiens extérieurs semblent être parfois plus faciles à mettre en œuvre par rapport au recrutement d'un·e chargé·e de mission, pour des raisons administratives liées au caractère public des structures porteuses, nous remarquons qu'ils se caractérisent parfois par des approches très techniques et peu tournées vers la création de synergies et de construction d'une stratégie de territoire. Si des soutiens ponctuels peuvent parfaitement compléter une démarche de PAT, il faudra nécessairement anticiper la fin de la prestation et l'appropriation du travail effectué par l'équipe de technicien·ne·s et d'élu·e·s portant le projet.

4.4. Le diagnostic, un moment charnière

Si le diagnostic est une étape obligatoire dans la définition d'un projet alimentaire de territoire, il ne doit pas être réduit à une simple « formalité d'entrée ». En effet, le diagnostic est un moment charnière d'une démarche PAT, qui influera ensuite fortement sur l'orientation du projet. Les thématiques abordées et les outils utilisés pendant le diagnostic conditionneront la dimension systémique des actions et la gouvernance partagée.

Un diagnostic doit constituer en premier lieu un moment de prise de recul et d'harmonisation des données en interne, c'est un moment de transversalité :

- sur les thématiques abordées,
- sur les outils utilisés,
- sur les acteurs pris en compte.

Enfin, nous avons pu noter que certains territoires pouvaient confondre la réalisation d'un diagnostic avec une étude de faisabilité d'une action. Le diagnostic ne doit pas préfigurer des actions, mais bien refléter un état du territoire à un instant T.

4.5. La gouvernance partagée, une notion à éclaircir

L'obligation de gouvernance partagée imposée par la définition des PAT interroge sur les territoires les notions de rôle du pouvoir public et de partage du pouvoir décisionnaire dans la construction de la politique locale. Ces questionnements autour de la démocratie participative dépassent les limites des services référents au PAT, qui se trouvent de fait parfois dépassés par ces problématiques. Ainsi, de nombreux acteurs participants aux démarches en cours, affirment que les questions de rôle et pouvoir des instances de gouvernance du projet restent encore floues. Une transversalité entre ces démarches de PAT et les services de démocratie locale et permanente est peut-être à creuser.

Il nous semble important de rappeler quelques critères incoutournables lors de la réflexion autour des organes de gouvernance :

- Continuité et formalisation de la mobilisation des acteurs débutée avec le diagnostic,
- Articulation avec les échelles infra ou supra pour assurer la cohérence territoriale du PAT,
- Transversalité du plan d'actions liée à la diversité des acteurs en présence, notamment des citoyens,
- Des méthodes d'animation nécessaires pour faire émerger une stratégie partagée et collective.

5. Conclusions

Nous écrivions en conclusion de notre rapport 2019 « Les technicien·ne·s ont souvent fait allusion à un manque d'ambition politique ». Nous pourrions conclure cette année, que 2020 a connu un renversement de situation sur ce portage politique, la crise Covid et les confinements afférents ayant mis à l'agenda politique la question de la résilience alimentaire de nos territoires. La question d'une relocalisation semble aujourd'hui faire davantage consensus, et poussé·e·s par la demande de leurs concitoyen·ne·s d'un manger local, les élu·e·s s'emparent de la thématique agricole et alimentaire. De plus, le plan de relance annoncé fin 2020 par le gouvernement, consacre aux PAT une place importante en tant qu'outil en faveur d'une accélération de la transition agroécologique au service d'une alimentation locale et de qualité pour tous, et renforce ainsi la légitimité de ce dispositif auprès des élu·e·s locaux.

Si l'étape de sensibilisation à la légitimité d'action semble en surface presque terminée, il ne faudra pas oublier quelques territoires, principalement ruraux, qui pourraient ne pas encore avoir pris la mesure de leur capacité d'actions.

L'ambition politique est une condition clé de lancement des projets alimentaires, mais de nombreux territoires se retrouvent aujourd'hui confrontés aux réalités d'une conduite de projet transversal et systémique. L'appui méthodologique, l'échange de pratiques et la communication sur les expériences réussies permettront de maintenir une dynamique positive autour de ces projets.

Bibliographie

Coulomb, P., (1990) in : Jobert, B, Muller, P., (1987), L'Etat en action: politiques publiques et corporatismes, PUF, coll. Recherches Politiques, Paris, pp.

Naves, P., (2016), L'encadrement des circuits courts. Du secteur agricole aux territoires ?, Economie rurale, 355 : 3-19

Capt, D., Lepicier, D., Leseigneur,A., (2014), Le rôle des territoires de projet infra-départementaux sur l'agriculture et l'alimentation. Le cas du développement des circuits courts, Géocarrefour, 89 n° 1-2 : pp. 105-113

RnPAT, (2018), Co-construire votre projet alimentaire territorial, Repères et points de vigilance, Version zéro, RnPAT.

FAO (2020) Enquête "Systèmes alimentaires urbains et Covid-19", résultats principaux.

Chaire UNESCO Alimentation, « diagnostiquer la précarité alimentaire à échelle locale », *So What ?*, n°10, octobre 2019.

France Urbaine, Resolis, Terres en Ville, (2020), « Villes et alimentation en période de pandémie, expériences françaises », 40p.

Terralim, (2016), Projets alimentaires Territoriaux, Systèmes alimentaires Territorialisés sur <https://www.alimenterre.org/> consulté le 10 juillet 2019.

RMT Alimentation Locale, Manger au temps du Coronavirus, bulletin de partage et bulletin conclusifs, <https://www.rmt-alimentation-locale.org/covid-19-et-alimentation> consulté le 9 juin, le 24 septembre et le 22 décembre.

RnPAT, <https://rnpat.fr/>, consulté le 9 juin, le 24 septembre , le 22 décembre et le 12 janvier.